
Arrêté du Président**N°2025-242**

EM/CS/SM

OBJET : Concours externe, internes et troisième concours d'animateur territorial – session 2025

Liste des candidats admis à concourir – Arrêté modificatif

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres 1^{er} à V, et ses articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à L.523-6,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n°2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n°2025-11 du 9 janvier 2025 portant ouverture de la session 2025 des concours externe, internes et du troisième concours d'animateur territorial

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu l'arrêté n°2025-205 du 8 septembre 2025 portant liste des admis à concourir à la session 2025 des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'animateur territorial,

Considérant que soixante-sept (67) candidats du concours externe n'ont pas fourni, au plus tard le 25 septembre 2025, date des épreuves écrites d'admissibilité, le diplôme requis ou la décision favorable de la commission d'équivalence placée auprès du CNFPT, et qu'il convient de les radier de la liste des admis à concourir établie par arrêté n°2025-208 du 8 septembre 2025,

Considérant par ailleurs que six (6) candidats du concours externe ont fourni, au plus tard le 25 septembre 2025, date des épreuves écrites d'admissibilité, le diplôme requis ou la décision favorable de la commission d'équivalence placée auprès du CNFPT, et qu'il convient de confirmer leur admission à concourir à la session 2025 du concours externe d'animateur territorial,

Considérant que suite à une erreur matérielle, Madame GIRARD Jennifer figurait sur la liste des admis à concourir du concours interne spécial sous le nom de JENNIFER Jennifer, et que Monsieur EL-HAGAR Christophe figurait sur la liste des admis à concourir du concours interne sous le nom de ELHAGAR Christophe, et qu'il convient de corriger ces erreurs matérielles,

ARRETE

Article 1 : Les soixante-sept (67) candidats dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté sont radiés de la liste des admis à concourir à la session 2025 du concours externe d'animateur territorial.

Article 2 : L'inscription de BOUBCHIR Mohamed-Hédi, BRETEAU Mélissa, COSTES Damien, CROSNIER Yoann, KAWKA Julien et VUE Patricia à la session 2025 du concours externe d'animateur territorial est confirmée.

Article 3 : La liste des candidats admis à concourir à la session 2025 du concours interne spécial d'animateur, est modifiée comme suit : JENNIFER Jennifer est remplacée par GIRARD Jennifer, et la liste des admis à concourir à la session 2025 du concours interne d'animateur, est modifiée comme suit : ELHAGAR Christophe est remplacé par EL-HAGAR Christophe.

Article 4 : Les listes des candidats admis à concourir à la session 2025 des concours internes, externe et de 3ème voie d'animateur territorial, sont par conséquent arrêtées à mille-six-cent-trente-sept (1637) inscrits, répartis comme suit par concours et par spécialité :

Concours	Nombre de candidats
Externe	416
Interne	1100
Interne spécial	83
Troisième concours	38
Total	1637

Article 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 23/10/2025

Fait à Pantin, le 17 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale,



Benoît HAUDIER

**Annexe à l'arrêté n° 2025-242 du 17 octobre 2025
portant modification de la liste des admis à concourir à la session 2025
du concours externe d'animateur**

ABSY Iman
ALGUEMI Stéphane
AMILY Keran
AZEROT Clarissa
BARDIN Jérémie
BELAZOUZ Dehbia
BEN LAMAALAM Magid
BESSAHRAOUI Abdelkader
BLONDEL Dorine
BOULADOUX Maxime
CELINA Aurélie
CEPHAS Carl
CHARLES MAHENDRAN Ranushiya
COMBY Karine
DANILOV Anastassia
DANTIER Pierre
DEFFO Vanessa
DELARRE Flora
EDEME DINE Marion
ESTRADE Lucile
FAURE Lalia
FELL Nirina
FERNANDES DE JESUS Luana
FINET Alice
GARDIN Maxime
GASSAMA Sory
GIACHINO Yasmine
GOUGEON Cédric
GRECO Johana
GRESSIER Jeremy
HAMITI Mohamed
HAUTENNE Pierre
HENOT Idris
ILGUZ Lathea

KERNINON Marine
LACOSTE Mélissa
LAMANDÉ Quentin
LEPAGE Romain
LEPOIL Lindsay
MAHDAOUI Sarah
MALUNG Murielle
MANIECA Marie
MARECHAL Marguerite
MARIE Ketline
MASSENGO Leandre
MEDELLEL Sacia
MOUHOUDINE Soulahi-Said
PAYET Léa
PENAGOS Mélissa
PHAM Camille
PICHARD Laurie
QUILLERY Grégoire
RIBAU Manon
ROGARD Gwennaïg
SALLAOUTI Linda
SANOGO Mohamed
SAOUB Pierre
SELAMNIA Hocine
SOUTO MAIOR Maria
TADDIA Lilou
TAWADROUS Cécile
TEL Rika
VERSIGNY Emeline
VIEIRA GOMES Helena
WARDINE Nadia
WILHELM Lauriane
YAAGOUBI Younesse

Arrête la présente liste à soixante-sept (67) candidats radiés de la liste des admis à concourir à la session 2025 du concours externe d'animateur territorial.

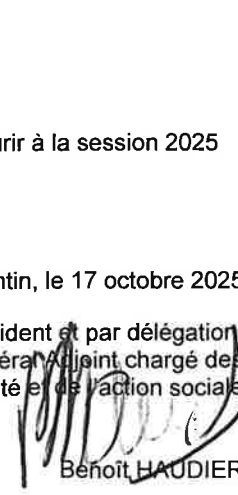
Fait à Pantin, le 17 octobre 2025

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours, de la santé et de l'action sociale


Benoît HAUDIER